

Compte rendu de séance

Séance du 25 Juin 2018

L' an 2018 et le 25 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : M. POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, VERNHES DOMINIQUE, CHANTEAU Jean-Claude,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, CHATELAIN Laëtitia,

Absents excusés : Mr DA SILVA Norbert (pouvoir à Mr VERNHES), Mr GOUEFFON Hubert (Pouvoir à Mr CHANTEAU)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 19/06/2018

Date d'affichage : 19/06/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHATELAIN Laëtitia

I- DELIBERATIONS :

1 - Délibération n° D 2018 023 : Convention pour la mise à disposition d'un terrain communal sur lequel sera implanté une armoire de coupure :

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau HTA entre Izy et Crottes-en-Pithiverais, la SICAP a établi une convention pour la mise à disposition d'un terrain sur lequel sera implanté une armoire de coupure.

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la convention de la SICAP pour la mise à disposition d'un terrain appartenant à la commune cadastré section ZM n°1, lieu dit "D'HUY" sur lequel sera implanté une armoire de coupure,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2) Délibération n° D 2018 024 : Convention pour la mise à disposition d'un terrain communal à la SICAP sur lequel sera implanté un poste de transformation électrique.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau HTA entre Izy et Crottes-en-Pithiverais, la SICAP a établi une convention pour la mise à disposition d'un terrain communal sur lequel sera implanté un poste de transformation électrique.

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la convention de la SICAP pour la mise à disposition d'un terrain appartenant à la commune lieu dit "LA GALMETTIERIE" sur lequel sera implanté un poste de tranformation électrique.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

3) Délibération n° D 2018 025 : Convention de mise à disposition d'un terrain communal à la SICAP pour lequel sera implanté un poste de transformation électrique

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau HTA entre Crottes-en-Pithiverais et Teillay-St-Benoist, la SICAP a établi une convention pour la mise à disposition d'un terrain sur lequel sera implanté un poste de transformation électrique.

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la convention de la SICAP pour la mise à disposition d'un terrain appartenant à la commune cadastré section 319ZC n°128 sur lequel sera implanté une armoire de transformation électrique,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

II- DOSSIER EN COURS :

* Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal situé au fond de la cour de la mairie :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a reçu l'entreprise PLACIER et que la commune a depuis reçu son devis. Mr le Maire et les conseillers comparent les devis de l'entreprise PLACIER dont le montant s'élève à 5 928.42€ HT pour la couverture et 22 500€ HT pour le photovoltaïque soit un total de 28 428.42€ HT et celui de l'entreprise DRU qui s'élève à 25 116€ (couverture + panneaux photovoltaïques). Mr le Maire informe le conseil que ce dossier est mis en attente de recevoir le 3ème devis et les conclusions faites par Mr NIVAN, Conseiller en énergie partagée.

III- AFFAIRES DIVERSES:

* 14 juillet : Les membres du conseil organisent le déroulement de la journée du 14 juillet (jeux, goûters,...) Des bulletins d'inscriptions au goûter dînatoire seront distribués fin juin - début juillet dans les boîtes aux lettres des administrés.

* Ecluses provisoires : Le Maire fait le compte rendu des documents transmis par le Département suite à la mise en place d'écluses provisoires rue de la Mairie et rue de la Moinerie. Les agents du Département sont venus en mairie pour donner les conclusions suite à la mise en place de ce dispositif provisoire qui ne fait pas apparaître réellement d'excès de vitesse. Les personnes désirant consulter les documents relatifs à ce dossier peuvent venir à la mairie.

* Radar pédagogique : Suite au non retour du radar pédagogique reparti en réparation depuis plusieurs mois dont nous n'avons aucune nouvelle depuis, le Maire propose au conseil qu'un courrier recommandé avec accusé de réception soit envoyé à la signalétique vendemoise pour dire notre mécontentement suite à l'achat de ce matériel et surtout pour demander soit le remplacement de celui-ci par un neuf ou le remboursement total de l'appareil.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil donne son accord, un courrier sera rédigé en ce sens.

* Mr le Maire dresse le bilan des réponses suite au dépôt dans les boîtes aux lettres des administrés de Teillay concernant la pose ou non d'un conteneur à verres sur Teillay. Il informe qu'actuellement très peu de réponses ont été reçues en mairie et que les avis sont partagés. Il demande donc d'attendre de recevoir d'autres réponses et en fonction du nombre de réponses reçues, la commune verra ou non si il faut envisager d'installer un conteneur.

* Le Maire fait le compte rendu du rendez-vous de ce jour avec Mr NIVAN, conseiller en énergie partagée.

* Enfouissements des réseaux :

Mr le Maire fait le compte rendu de son rendez-vous avec Mr ALLIMONIER de la SICAP concernant le dossier des enfouissements. La SICAP souhaite connaître le positionnement de la commune pour le démarrage des travaux. Mr le Maire informe le conseil que la société ORANGE va être relancée pour obtenir rapidement des devis actualisés pour que la commune puisse poursuivre ce projet.

* Mr IMBAULT fait le compte rendu du conseil d'école du 19 juin. Il informe que le déménagement des classes est prévu le 12 juillet.

* Mr le Maire fait part au conseil du conseil communautaire qui a eu lieu le 19 juin dernier. Il informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 10 juillet à Andonville.

* UNA (aide à domicile) : Mme PILLOY fait le compte rendu de l'assemblée générale et informe le conseil qu'actuellement 6 personnes de la commune sont aidées par l'UNA.

Séance levée à: 23:40

En mairie, le 03/09/2018
Le Maire
Daniel POINCLoux

